

ANNOUVE DE LA CHAMBRE
DE ROUBAIX SUR LA
MISE EN COMMERCIAL
DANS LA CIRCONSCRIPTION

La commission de la Chambre de Roubaix a tenu hier matin sa séance hebdomadaire. Elle a été présidée par M. Gilbert, secrétaire général de la Chambre de Roubaix.

Le rapport de M. Gilbert sur la situation financière de la Chambre de Roubaix a été lu et adopté. Le rapport de M. Gilbert sur la situation financière de la Chambre de Roubaix a été lu et adopté.

Le rapport de M. Gilbert sur la situation financière de la Chambre de Roubaix a été lu et adopté.

LES FÊTES DE L'ÉPÉE ET DU
TRICOLON

Le succès des fêtes de ces quartiers est assuré.

Dans l'après-midi du 31 mai, jour de la Pentecôte, plus de 1.000 personnes ont été réunies devant les Juges du concours olympique, soit sur des chaises adossées, soit en groupes de 15 à 20 personnes, soit en groupes de musiciens costumés, soit par couples ou isolément.

Pour la soirée du dimanche, le concours de production costumée sur podium (balais, peaux, plumes, etc.) aura des prix brillants et a reçu les adhésions de bon nombre de sociétés de gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais.

Déjà, les quartiers de l'Épée et du Tricoton ont été le théâtre de fêtes de grande envergure, à l'occasion de la plantation des mâts, etc. ; les commerçants, les particuliers et les habitants des cours se font inscrire pour participer aux prix de décoration et d'illumination.

La fête aura lieu le dimanche 7 juin, à 10 heures, au Grand Parc, à Roubaix. Les prix et les folles primes à décerner aux lauréats du Concours individuel de gymnastique seront au moins de 500 francs. Les prix de la coupe seront de 100 francs. Les prix de la coupe seront de 100 francs.

mettre en concordance avec le règlement sanitaire et la loi du 15 février 1902, notamment en ce qui concerne l'installation de l'eau potable.

Analyses. — Il a été procédé à l'analyse chimique et bactériologique de quatre échantillons d'eau prélevés par les soins du service à la suite de plaintes diverses. Un seul de ces échantillons a été reconnu propre à la consommation, pour deux autres, des injections ont été faites aux propriétaires intéressés les mettant en demeure d'avoir à faire combler leurs puits et à faire installer l'eau potable de la commune publique dans leurs immeubles dans le délai d'un mois. Pour le dernier échantillon reconnu impropre, comme il s'agit d'un puits établi dans une rue non canalisée on a pu constater, le propriétaire a été invité à faire procéder sans délai au nettoyage et au curage dudit puits. Avertissement de l'existence d'un puits non canalisé, un nouvel échantillon a été prélevé et soumis à l'analyse avant que tout ne puisse servir à nouveau aux besoins domestiques.

Salubrité des immeubles. — Trois échantillons ont été analysés dans le but de la suite de plaintes diverses, les autres sur la cause d'après désignés ; insalubrité générale de maisons d'habitation ; eau impropre aux usages alimentaires ; écoulements d'eaux usées ; mauvaises odeurs ; puits absorbants, etc.

La plupart de ces affaires ont reçu une solution favorable sans délai, sur simple demande d'avis et sur les suites qui ont été arrêtées à cet effet aux propriétaires de divers immeubles sur adjonction d'avis de faire effectuer certains travaux de réparation et d'assainissement dans des délais variant de 15 jours à un mois.

Des rapports concernant deux groupes de maisons ont été établis et transmis à la Commission sanitaire pour la suite à donner en vertu de la loi du 15 février 1902 au maire de Roubaix, en ce qui concerne l'état de délabrement de ces immeubles et qu'il est impossible de les rendre habitables même au moyen de grosses réparations. Les propriétaires ont été invités par lettre recommandée à la prendre connaissance de ces rapports tenus à leur disposition au Bureau d'Hygiène, à l'effet de présenter leurs observations s'ils le jugent utile.

Quatre plaintes ont été déposées contre des établissements classés. Un industriel exploitant une teinturerie fonctionnant sans autorisation régulière, ayant été mis en demeure d'avoir à faire les démarches réglementaires, a été arrêté en vertu de la loi du 15 février 1902, à continuer son industrie à condition de se conformer strictement aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation qui lui a été notifié par lettre recommandée le 24 mai.

Un autre industriel, employant dans son établissement régulièrement autorisé un appareil générique à acétylène installé dans des conditions défavorables a été mis en demeure d'avoir à faire les démarches réglementaires de son arrêté d'autorisation, ce, dans un délai de deux mois.

Notre homme avait franchi la frontière sans encombre, il avait déjà parcouru sur notre territoire une vingtaine de kilomètres. Il se croyait sans doute à l'abri de toute surveillance, lorsque tout à coup il se vit arrêté, avec un signalement menaçant, par un patrouilleur à bande rouge.

Le train arrivait à hauteur de la gare de Valenciennes. Il était onze heures du soir.

Le douanier Rouilly.

Il trouva le tabac caché.

Le délinquant était pris. C'est un nommé François Van Houtelshove, natif de Wiers (Flandre Orientale) et demeurant.

Ses billets de chemin de fer avaient été pris à Jemmapes pour Compiègne.

WALLERS

Contrebando. — Des douaniers du bureau de Wallers étaient en train de servir l'horizon lorsqu'à leur vue s'éleva un trio qui se dirigeait vers eux, portant un sac à dos et un panier de tabac caché, puis encore une outre.

Ils s'approchèrent du trio.

Les douaniers étaient surpris de s'apercevoir que les douaniers du bureau de Wallers étaient en train de servir l'horizon lorsqu'à leur vue s'éleva un trio qui se dirigeait vers eux, portant un sac à dos et un panier de tabac caché, puis encore une outre.

Grave accident. — Mercredi 27 heures du soir, le mécanicien Brasseur, 40 ans, pour le conduit de la ligne de Valenciennes à Douai, ayant percé le buste hors de sa machine, dans le parc du parcours comprise entre Dechy et Sin-le-Noble, donna de la tête contre un poteau télégraphique.

Manque, gravement blessé, l'homme a été conduit à l'hôpital de Valenciennes.

Blessé en déjeunant. — Jeudi 8 heures du matin, pendant le déjeuner, à l'atelier des forges, aux Forges de Douai, le manoeuvre Honoré Wattelet, 19 ans, se livra à une bêtise espérilleuse envers un de ses compagnons de travail, beaucoup plus âgé que lui.

Midi lui prit car l'ouvrier furieux ramassa un morceau de machete et après l'avoir poursuivi le tua.

Le jeune Wattelet a été sérieusement blessé à la tête et au front. Le docteur Baude, qui l'a pansé, l'a fait reconduire chez ses parents à Sin-le-Noble.

Etat civil. — Décès. — Jules Mecht, 37 ans, boucher, époux de Philomène Charlet, rue de Paris, 122. — Pierre Demolle, 71 ans, journalier, rue d'Adolphe Lenoir, rue du Centre, 77.

URBERCHOUX

Vol de liège. — On a soustrait, au préjudice de M. veuve Herbert, du liège de corps évalué 30 francs, qui se trouve dans sa cour.

DORIGNIES

Vol. — M. Jean-Baptiste Perrière, mineur et subordonné à portée plainte contre son beau-frère, son logeur, qui serait parti en emportant des objets mobiliers lui appartenant et volant 33 fr. 80.

Trouvaille. — On a trouvé dans la rue un porte-monnaie contenant de la monnaie, des billets et des papiers. Les objets sont déposés à la gendarmerie et on peut les réclamer.

PONT DE LA DEULE

Au voleur. — En l'absence des époux Wattelet qui s'étaient en train de faire un voyage stationné au bassin Juville, on a péché chez eux un bracelet en or, le bracelet de la porte d'entrée de la cabine et on leur a soustrait 5 chemises valant 32 francs 80 centimes.

RAIMBAULT

Un plainte. — Le vannier Bilot avait volé bicyclette à Louis Bassemont, son beau-frère. Celui-ci n'étant pas parvenu à la lui payer entièrement la lui rendit, mais ces jours-ci il vint chez Bilot en son absence et reprit la bicyclette.

Bilot a porté plainte contre Bassemont.

SIN-LE-NOBLE

Un crime de 3 heures. — Jeudi vers 3 heures du matin un monsieur électrique occupé à l'usine centrale d'électricité des mines d'Aniche, qui était occupé à 8 mètres de hauteur, est tombé sur la sol par suite d'un faux mouvement.

Le manoeuvre, nommé Adrien Biaux, âgé de 35 ans, a été transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Douai.

Son état est très grave, on craint qu'il ne succombe vers la fin de la semaine prochaine.

CAMBRAI

Condamnation d'un pseudo-banquier. — Le Tribunal correctionnel de Cambrai, a condamné inconnu, un sieur Goussier Paul, pseudo-banquier, qui avait commis de nombreuses abus de confiance et qui était en état de banqueroute simple, à 2 ans de prison (maximum de la peine), et à 25 francs d'amende.

AVESNES

MAUBEUGE

Le tarif réduit du dimanche. — Jules Vaillant, 35 ans, débiteur du 67 d'indemnité, à Soissons, depuis le 1904, s'est présenté à la gendarmerie de Maubeuge.

Il a été remis à l'autorité militaire.

DOULIERS

Vous oublier la déclaration. — Contravention a été commise à D., marchand de chignons à Douai, qui n'avait pas fait la déclaration de sa profession.

FÉIGNIES

Les coups se paient. — Ernest Demart, 27 ans, tourneur, avait promis de payer une amende à la suite de la condamnation de Valenciennes en 1913, pour coups.

Le gendarme lui a rafraîchi la mémoire, en l'arrêtant.

JEMMAPPES

Contrebando. — Un ouvrier agricole, qui s'en allait, mardi, travailler dans l'Osé au village de Belgique, avait dans son sac des biscuits, des fruits, quatre cent grammes de tabac caché et six cent grammes de tabac blanc, le tout évalué par la douane à 12 fr. 40.

M. de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes a tenu hier matin sa séance hebdomadaire. Elle a été présidée par M. Gilbert, secrétaire général de la Chambre de Valenciennes.

Le rapport de M. Gilbert sur la situation financière de la Chambre de Valenciennes a été lu et adopté.

Le rapport de M. Gilbert sur la situation financière de la Chambre de Valenciennes a été lu et adopté.

Le rapport de M. Gilbert sur la situation financière de la Chambre de Valenciennes a été lu et adopté.

LES FÊTES DE L'ÉPÉE ET DU
TRICOLON

Le succès des fêtes de ces quartiers est assuré.

Dans l'après-midi du 31 mai, jour de la Pentecôte, plus de 1.000 personnes ont été réunies devant les Juges du concours olympique, soit sur des chaises adossées, soit en groupes de 15 à 20 personnes, soit en groupes de musiciens costumés, soit par couples ou isolément.

Pour la soirée du dimanche, le concours de production costumée sur podium (balais, peaux, plumes, etc.) aura des prix brillants et a reçu les adhésions de bon nombre de sociétés de gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais.

Déjà, les quartiers de l'Épée et du Tricoton ont été le théâtre de fêtes de grande envergure, à l'occasion de la plantation des mâts, etc. ; les commerçants, les particuliers et les habitants des cours se font inscrire pour participer aux prix de décoration et d'illumination.

La fête aura lieu le dimanche 7 juin, à 10 heures, au Grand Parc, à Roubaix. Les prix et les folles primes à décerner aux lauréats du Concours individuel de gymnastique seront au moins de 500 francs. Les prix de la coupe seront de 100 francs. Les prix de la coupe seront de 100 francs.

LES BECARIERS CONTINUENT A
OPÉRER

Jusqu'à 19 heures, M. César Renard, comédien, habitant rue Racine, à Watrèlos, a été arrêté à vélo à la caisse d'épargne. Il avait déposé sa machine dans la cour de l'établissement.

Après quinze jours de prison, M. Renard voudrait reprendre sa montre, constatant sa disparition. Le commissaire de police Appert, qui a arrêté, une montre, constatant sa disparition.

La machine porte la marque Piérot n° 555. Sa valeur est de cent francs.

TOUR COING

LES SOCIALISTES CHRÉTIENS

On annonce pour dimanche prochain 31 mai, jour de la Pentecôte, un Congrès de socialistes chrétiens qui se tiendra au lieu de la Praterie, rue de la Malencue, qui est, on le sait, le lieu de protestant.

A l'occasion de ce Congrès, une réunion publique aura lieu à 7 heures et demie du soir. Les orateurs seront : M. le baron de Béthune, membre du parti ouvrier belge, et M. J. Humbert Drez, socialiste chrétien du Sud. Ils parleront de l'action de la lecture des socialistes chrétiens au point de vue social et au point de vue religieux.

TOUR COING

LES SOCIALISTES CHRÉTIENS

On annonce pour dimanche prochain 31 mai, jour de la Pentecôte, un Congrès de socialistes chrétiens qui se tiendra au lieu de la Praterie, rue de la Malencue, qui est, on le sait, le lieu de protestant.

A l'occasion de ce Congrès, une réunion publique aura lieu à 7 heures et demie du soir. Les orateurs seront : M. le baron de Béthune, membre du parti ouvrier belge, et M. J. Humbert Drez, socialiste chrétien du Sud. Ils parleront de l'action de la lecture des socialistes chrétiens au point de vue social et au point de vue religieux.

TOUR COING

LES SOCIALISTES CHRÉTIENS

On annonce pour dimanche prochain 31 mai, jour de la Pentecôte, un Congrès de socialistes chrétiens qui se tiendra au lieu de la Praterie, rue de la Malencue, qui est, on le sait, le lieu de protestant.

A l'occasion de ce Congrès, une réunion publique aura lieu à 7 heures et demie du soir. Les orateurs seront : M. le baron de Béthune, membre du parti ouvrier belge, et M. J. Humbert Drez, socialiste chrétien du Sud. Ils parleront de l'action de la lecture des socialistes chrétiens au point de vue social et au point de vue religieux.

TOUR COING

LES SOCIALISTES CHRÉTIENS

On annonce pour dimanche prochain 31 mai, jour de la Pentecôte, un Congrès de socialistes chrétiens qui se tiendra au lieu de la Praterie, rue de la Malencue, qui est, on le sait, le lieu de protestant.

A l'occasion de ce Congrès, une réunion publique aura lieu à 7 heures et demie du soir. Les orateurs seront : M. le baron de Béthune, membre du parti ouvrier belge, et M. J. Humbert Drez, socialiste chrétien du Sud. Ils parleront de l'action de la lecture des socialistes chrétiens au point de vue social et au point de vue religieux.

TOUR COING

LES SOCIALISTES CHRÉTIENS

On annonce pour dimanche prochain 31 mai, jour de la Pentecôte, un Congrès de socialistes chrétiens qui se tiendra au lieu de la Praterie, rue de la Malencue, qui est, on le sait, le lieu de protestant.

A l'occasion de ce Congrès, une réunion publique aura lieu à 7 heures et demie du soir. Les orateurs seront : M. le baron de Béthune, membre du parti ouvrier belge, et M. J. Humbert Drez, socialiste chrétien du Sud. Ils parleront de l'action de la lecture des socialistes chrétiens au point de vue social et au point de vue religieux.

TOUR COING

LES SOCIALISTES CHRÉTIENS

On annonce pour dimanche prochain 31 mai, jour de la Pentecôte, un Congrès de socialistes chrétiens qui se tiendra au lieu de la Praterie, rue de la Malencue, qui est, on le sait, le lieu de protestant.

A l'occasion de ce Congrès, une réunion publique aura lieu à 7 heures et demie du soir. Les orateurs seront : M. le baron de Béthune, membre du parti ouvrier belge, et M. J. Humbert Drez, socialiste chrétien du Sud. Ils parleront de l'action de la lecture des socialistes chrétiens au point de vue social et au point de vue religieux.